

## MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

### RÈGLEMENT NO 1109 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXTRACTION

---

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire limiter les zones où les carrières, sablières et gravières sont autorisées;

ATTENDU QUE le conseil désire que ces usages ne soient autorisés que dans les zones A-2, A-6, A-8 et RU-1, à savoir les zones où nous retrouvons des carrières, sablières et gravières actuellement en activité;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 6 octobre 2014;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

#### **ARTICLE 1**

Le Règlement de Zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Les grilles de spécifications feuillets 1 de 8 et 3 de 8 sont modifiées afin de retirer l'usage Extraction des zones : A-6, Ru-1 à Ru-11.

#### **ARTICLE 3**

Les grilles de spécifications feuillets 1 de 8 et 3 de 8 sont modifiés afin d'autoriser l'usage Extraction aux zones : A-2, A-6, A-8 et Ru-1 avec la note suivante :

N54 : Uniquement les carrières, sablières et gravières en activité avant l'entrée en vigueur du présent règlement de zonage.

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

André Gamache

Maire

---

Manon Goulet

Directrice générale/secrétaire trésorière

Avis de motion :

6 octobre 2014

Adoption du 1<sup>e</sup> projet de règlement :

3 novembre 2014

Assemblée publique de consultation :

1<sup>e</sup> décembre 2014

Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement :

1<sup>e</sup> décembre 2014

Adoption du règlement :

12 janvier 2015

Certificat de conformité :

12 février 2015

Entrée en vigueur :

13 mars 2015